

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL de Bourgogne-Franche-Comté

METEO

Pluies du 03 au 10 juin

Département	Min (mm)	Max (mm)
Saône-et-Loire	8	39
Côte d'Or	14	31
Yonne	17	44
Nièvre	10	27
Franche-Comté	49	66

Une fois de plus, la semaine a été marquée par des conditions météorologiques variables, avec des précipitations relativement fréquentes sur l'ensemble de la région. Les cumuls demeurent très hétérogènes, notamment plus importants sur le Jura. Côté températures, après des nuits et des matinées plutôt fraîches pour la saison, les températures observées en journée étaient plus modérées et proches des normales de saison.

Prévisions du 11 au 16 juin

MERCREDI 11	JEUDI 12	VENDREDI 13	SAMEDI 14	DIMANCHE 15	LUNDI 16	MARDI 17
						
13° / 31°	16° / 34°	18° / 36°	18° / 27°	16° / 25°	13° / 26°	13° / 26°
▲ 10 km/h	▼ 15 km/h	▲ 15 km/h	▲ 10 km/h	▲ 15 km/h	► 10 km/h	► 15 km/h

(source meteofrance, ville d'Auxerre, <https://météofrance.com>)

Un temps plus stable et nettement plus chaud est annoncé jusqu'à la fin de semaine, avant un retour probable des orages le week-end prochain.

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL de Bourgogne-Franche-Comté

STADES VÉGÉTATIFS

Sous des conditions pas forcément optimales, la floraison a malgré tout bien progressé dans tous les secteurs. Les stades observés sont globalement compris entre le stade « mi floraison » et « grains de plomb » (baies de 2 à 3 mm).

En sortie de floraison, nous observons ponctuellement des phénomènes de coulure sur quelques parcelles, généralement sensibles.

Cette campagne 2025 conserve une avance de quelques jours sur la moyenne décennale, et reste comparable aux campagnes 2017 ou, plus récemment, 2023 à ce stade.

Vignoble	Stades Mini	Stades Maxi
Saône-et-Loire	Mi-floraison	Grains de plomb
Côte d'Or	Mi-floraison	Grains de plomb
Yonne	Mi-floraison	Grains de plomb
Nièvre	Mi-floraison	Fin floraison
Franche-Comté	Mi-floraison	Grains de plomb

MILDIOU

Situation :

250 parcelles ont été observées pour le mildiou lors cette tournée du 09 et 10 juin.

La situation sur feuilles a légèrement évolué au cours de la semaine écoulée, avec quelques rares nouvelles taches observées, essentiellement sur des parcelles déjà touchées.

Sur une grande partie de la région (Côte d'Or, Nièvre, Yonne, Jura et Couchois/Maranges), le vignoble reste à ce jour plutôt sain. Les rares taches observées concernent des secteurs sensibles ou ayant reçu des précipitations plus importantes.

Le sud de la région (Mâconnais/Beaujolais) demeure en revanche, toujours nettement plus concerné par le mildiou, avec une sortie de nouvelles taches plus fréquentes.

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL de Bourgogne-Franche-Comté

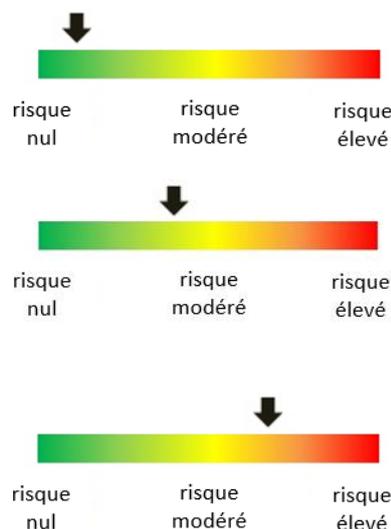
Sur inflorescences, la situation a également peu évolué dans l'ensemble depuis la semaine dernière. En effet, même si quelques symptômes sont régulièrement observés, ils ont relativement peu progressé ces derniers jours.

Toutefois, à la suite des pluies successives de la semaine dernière, de nouveaux symptômes (sur feuilles et grappes) sont susceptibles d'apparaître dans les prochains jours.

Analyse de Risque :

Au vu des observations réalisées en ce début de semaine, les risques restent assez stables à l'échelle régionale :

- Risque global plutôt faible pour les secteurs avec peu ou pas de symptômes présents. (tous secteurs excepté 71).
- Risque modéré sur la Côte Chalonnaise, où les symptômes sont plus fréquents.
- Risque très nettement plus élevé dans les situations avec des symptômes marqués, notamment dans le sud du 71.



Cependant, en fonction de l'apparition éventuelle de nouveaux symptômes attendus pour la semaine à venir et des précipitations annoncées pour le week-end, les niveaux de risque pourraient évoluer de manière significative.



Méthodes alternatives : Les méthodes alternatives (**épamprage**) sont consultables sur le site EcophytoPic (<https://ecophytopic.fr/leviers/prevenir/pratiquer-les-travaux-en-vert>)



Des produits de biocontrôle peuvent être intégrés dans les stratégies de lutte. La liste des biocontrôles est disponible [ici](#).

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL de Bourgogne-Franche-Comté

OÏDIUM

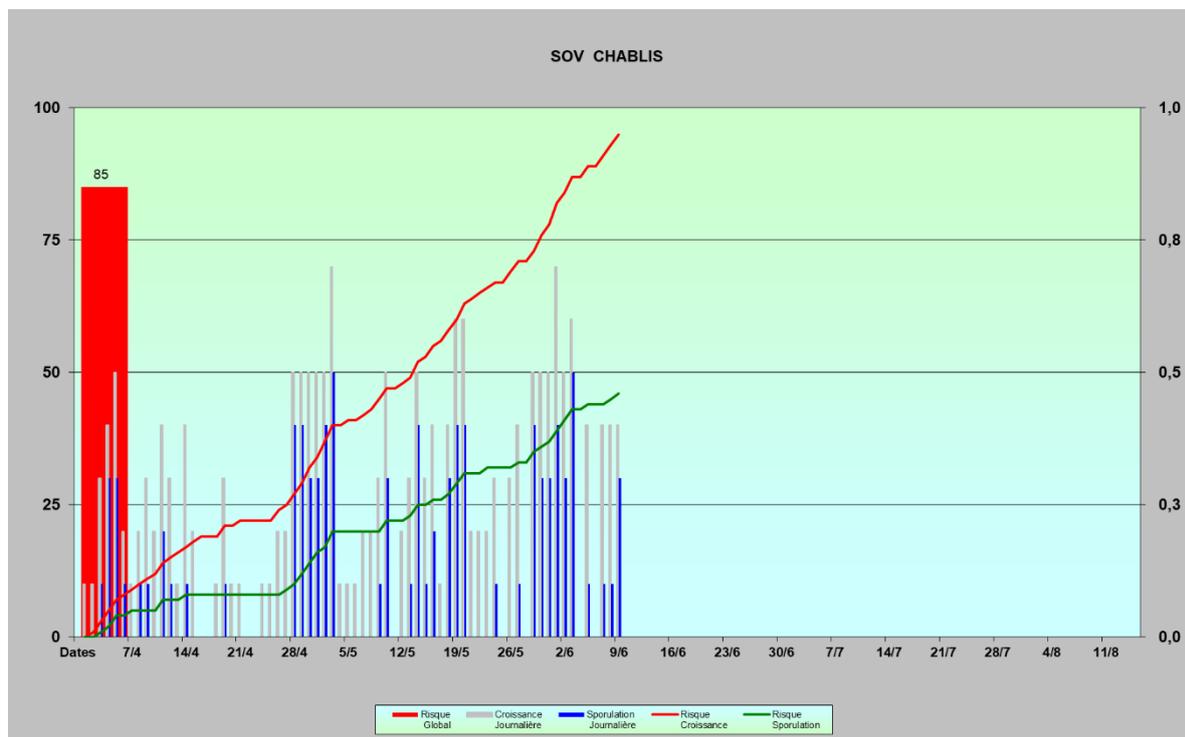
Situation :

215 parcelles traitées ont été observées sur le réseau cette semaine.

La situation reste toujours particulièrement saine à ce stade sur l'ensemble du vignoble.

Quelques nouvelles taches sont repérées localement, mais à ce jour, plus de 90 % des parcelles restent indemnes de symptômes sur feuilles.

Si la semaine dernière a été un peu moins favorable à l'activité de l'oïdium en raison de conditions très humides (cf. graphique ci-dessous), il est probable que les conditions des prochains jours soient plus propices au développement du champignon.

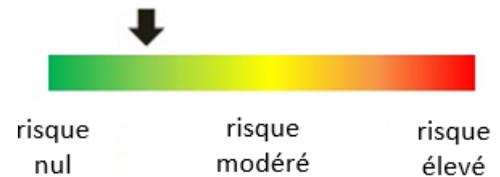


Graphique 1 : Données du modèle SOV pour le site de Chablis.

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL de Bourgogne-Franche-Comté

Analyse de risque :

Compte tenu d'un état sanitaire toujours particulièrement sain à ce stade, le risque peut toujours être qualifié de **faible** à ce jour. En revanche, la vigne est désormais dans sa période de forte sensibilité à l'oïdium, dans tous les secteurs.



Méthodes alternatives : Les méthodes alternatives (épamprage) sont consultables sur le site EcophytoPic (<https://ecophytopic.fr/leviers/prevenir/pratiquer-les-travaux-en-vert>)



Des produits de biocontrôle peuvent être intégrés dans les stratégies de lutte. La liste des biocontrôles est disponible [ici](#).

BLACK-ROT

À l'échelle régionale, la situation est plutôt saine sur le réseau d'observation.

Une nouvelle sortie de taches sur feuilles est observée, toujours plus fréquentes sur les secteurs historiques du sud du vignoble bourguignon. Comme les semaines précédentes, de rares taches isolées peuvent également être observées sur des secteurs habituellement peu concernés (Côte chalonaise, Chablisien, Jura...).

Analyse de risque :

Pour rappel, il n'y a pas nécessairement de lien entre la présence de symptômes sur feuilles et un risque potentiel sur grappes.

En dehors des secteurs où des symptômes marqués sur grappes sont régulièrement observés (en particulier dans le sud de la Saône-et-Loire), il n'est pas nécessaire de considérer le risque Black-rot de façon spécifique. Il peut être pris en compte en même temps que le risque mildiou, sans anticipation particulière.

La plupart des parcelles est désormais dans la période de forte sensibilité sur grappes, qui s'étend de nouaison jusqu'au **début de la véraison**.

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL de Bourgogne-Franche-Comté

VERS DE LA GRAPPE

Les vols de seconde génération démarrent tout juste, avec les premières captures, surtout concernant l'Eudémis, sur les secteurs les plus actifs.

Si quelques glomérules sont observés sur plusieurs parcelles, le pourcentage de grappes concernées reste faible et le plus souvent très inférieur au seuil d'intervention.

FLAVESCENCE DORÉE

Les dates de démarrage de la lutte obligatoire ont été précisées par le message réglementaire N°1.

- Pour les zones de lutte obligatoire où une protection insecticide continue doit être assurée pendant **24 à 28 jours**, le premier traitement a dû être réalisé entre le 02 et le 08 juin (en **début de période** pour les parcelles en **Agriculture Biologique**), mêmes dates pour les vignes mères.

Le 2^{ème} traitement est à réaliser au renouvellement du premier, à titre indicatif du **10 au 16 juin en Agriculture Biologique**, et du **16 au 22 juin** pour les parcelles en conventionnel.

- Pour les zones avec une protection continue de 14 à 16 jours, le premier traitement doit être positionné entre **le 09 et le 15 juin**. (en **début de période** pour les parcelles en **Agriculture Biologique**).

Toutes les précisions sur ces interventions sont disponibles via les liens suivants :

- [Arrêté préfectoral](#)
- [Message réglementaire](#)

Concernant les zonages, vous pouvez consulter la cartographie via [ce lien](#), il suffira alors de zoomer sur la zone qui vous intéresse.

Par ailleurs, pour rappel, la protection en pépinières viticoles doit être assurée continuellement entre le 15 mai et le 15 octobre (article 16).

L'arrêté ministériel est consultable en ligne :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000043467507/>

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL de Bourgogne-Franche-Comté

BIODIVERSITÉ

Abeilles : Depuis l'an dernier, la vigne a été reclassée en culture attractive concernant les abeilles et autres pollinisateurs. Ainsi, l'arrêté du 20 novembre 2021 s'applique désormais en viticulture.

La note nationale relative à la protection des abeilles et autres insectes pollinisateurs, ainsi que la fiche vigne, jointes à ce bulletin, détaillent la conduite à tenir vis-à-vis des traitements qui auront lieu au moment de la floraison.

- [Arrêté pollinisateur](#)
- [Note nationale abeille](#)
- [Fiche Vigne Mention Abeille](#)

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL de Bourgogne-Franche-Comté

Prochain BSV : mardi 17 juin

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté (CRA BFC) et rédigé par le représentant de la CRA BFC au sein de la Chambre d'agriculture de Saône et Loire en collaboration avec les membres de la cellule d'analyse de risque : FREDON Bourgogne-Franche-Comté, IFV, BIO Bourgogne-Franche-Comté et GIE BFC-Agro à partir des observations réalisées par : **Chambres départementales d'Agriculture de Côte d'Or, Saône et Loire et Yonne, Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles, BIO Bourgogne-Franche-Comté, 110 Vigne, Bourgogne du Sud, Bourgogne Viti Service, Coopérative Agricole Bresse Mâconnais, Coopérative Agricole Mâconnais Beaujolais, Ecovigne, Soufflet Vigne, Groupement Vignerons des Terres Secrètes, La Chablisienne, Aces Roses, Domaine Laroche, Oenophyt, SICAVAC, Cave de Lugny, Cave des Hautes Côtes, Château de Santenay, Ax'Vigne, Vitagri, Vignerons de Buxy, Lycée viticole de Davayé, Terre Comtoise, Interval, Société de Viticulture du Jura**

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA BFC dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux-mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Dispositif supervisé par le Service Régional de l'Alimentation dans le cadre du dispositif de surveillance Biologiques du territoire du plan Ecophyto II+.

Action du plan Ecophyto II+ piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui technique et financier de l'office français de la biodiversité.

*Avec la participation
financière de*